

# J'ACCUSE

JOURNAL DU COMITÉ POUR UN SECOURS ROUGE CANADIEN



Vol.1 No 3  
15 février, 2005

## POURQUOI DÉFENDRE GORKA ET EDUARDO?

**D**epuis plusieurs semaines, nous appelons à la mobilisation pour appuyer Gorka et Eduardo, deux militants basques réfugiés au Canada et menacés d'extradition. La raison de cet appel dépasse largement la solidarité et l'amitié. De solides motifs politiques nous poussent à lancer cet appel.

Gorka et Eduardo sont un exemple frappant du double langage de l'État canadien et de son caractère foncièrement répressif et antipopulaire. L'État canadien "a la langue fourchue" comme diraient certains. D'un côté, on souligne notre "respect des droits de l'homme" et on fait la morale aux supposés États voyous qui violent les droits de l'homme. De l'autre côté, on s'empresse de livrer pied et poing lié des réfugiés à la torture et à la mort en invoquant les accords d'extraditions, les dispositions de la loi sur l'immigration et le droit bourgeois. C'est aussi le cas d'Adile Charkaoui de Mohamed Cherfi et de trois autres personnes qui sont visées par des "certificats de sécurité" et qui sont menacées de déportation sans avoir accès à la "preuve" d'activités terroristes retenue contre eux.

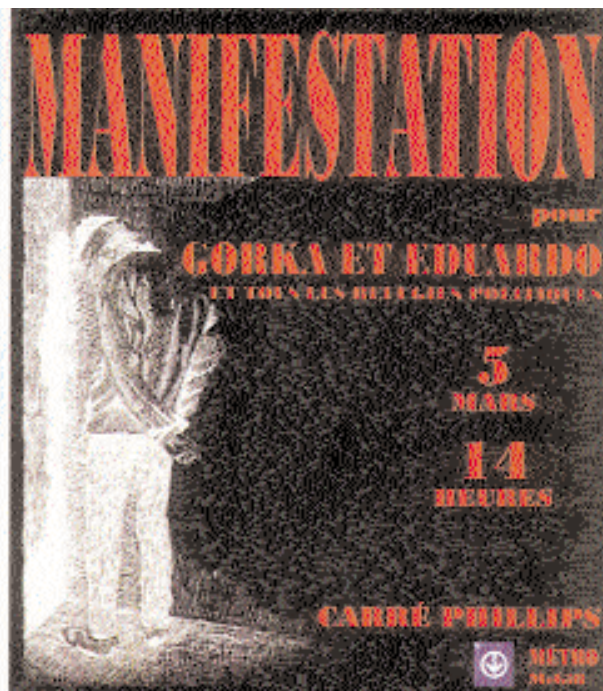
L'État canadien ne reconnaît pas, comme l'ensemble des États impérialistes, le droit des peuples à l'autodétermination et la légitimité des luttes populaires contre la misère et la domination capitaliste. L'État canadien considère les militants comme de simples délinquants et cherche à tout prix à nier le caractère politique de leur lutte. Quand cette négation est impossible en raison du caractère hautement politique des gestes posés, l'étiquette infamante de "terroristes" est alors posée. D'un coup et sans autres explications, la lutte devient un crime et la légitimité populaire de l'action complètement évacuée.

Dans le cas de Gorka et Eduardo, les deux moyens ont été utilisés : lors de la demande d'extradition, l'État espagnol s'est servi de l'association avec le groupe "ETA" qualifié de terroriste pour justifier sa demande. Pourtant, cette accusation avait été rejetée lors du procès en Espagne. Ensuite, le ministre de la Justice et la Cour d'appel du Québec ont rapidement rabaisé Gorka et Eduardo à de simples délinquants comme tous les autres. Le raisonnement est alors simple: ils ont été jugés et condamnés comme de simples criminels et doivent donc purger leur peine en Espagne. L'État espagnol dit qu'il n'y a pas de torture et que la procédure a été régulière. N'en déplaise aux organisations internationales qui affirment le contraire, si l'État espagnol le dit c'est vrai, selon la Cour d'appel du Québec.

Dans les faits, Gorka et Eduardo sont des militants socialistes basques. Ils sont accusés et ont été condamnés pour avoir participé à un mouvement de masse qui a marqué son opposition à l'État espagnol en brûlant des guichets automatiques et des symboles de l'oppression. Ils ont été soumis à la torture et leur condamnation est en fait la criminalisation d'un mouvement populaire légitime qui mène une lutte contre l'État espagnol depuis l'époque de la dictature de Franco. Entre 1977 et 2002, plus de 18000 personnes ont été arrêtées pour des raisons politiques aux Pays basques, 9200 personnes ont séjourné en prison, 5300 personnes ont déclaré avoir subi de la torture, 9 personnes sont mortes durant leur interrogatoire, près de 700 prisonniers politiques

basques sont actuellement éparpillés en Espagne et en France et 3000 réfugiés basques sont dispersés à travers le monde. En décembre 1997 la direction du mouvement populaire "Herri Batasuna" (23 membres et 7 parlementaires) ont été emprisonnés, le journal de l'organisation et sa revue, interdites de publication, les presses saisies et les journalistes expulsé(e)s de leurs locaux. En mars 2001, c'est la direction d'un autre mouvement, "Haika", qui est emprisonnée pour collaboration avec "ETA". L'État espagnol et l'État canadien font tout en leur pouvoir pour cacher cette répression à caractère politique et camoufler la légitimité populaire de la lutte.

La même logique est à l'œuvre quand l'État canadien considère que le Parti communiste des Philippines est une



organisation terroriste alors qu'en fait cette organisation mène une lutte légitime de libération nationale. Chaque fois que des actions sont menées par des groupes en vue de défendre les masses ou de combattre l'injustice, les États impérialistes les assimilent au terrorisme.

[Pourquoi défendre...](#) (suite page 4)

# Brèves...

## Révision des lois antiterroristes canadiennes

### Adile Charkaoui prend la parole

Adile a témoigné pour la première fois le 7 février dernier, devant la cour fédérale. Il s'agit de sa quatrième demande de révision de sa détention. Rappelons qu'il est emprisonné depuis mai 2003 en vertu d'un certificat de sécurité et qu'il se bat afin de connaître la preuve retenue contre lui. Lors de son témoignage, il a nié en bloc ses liens supposés avec Al-Quaïda et les allégations qui pèsent contre lui. Rappelons que la légalité du "certificat de sécurité" sera remise en question devant la cour fédérale à compter du 21 février prochain. Soulignons la forte participation populaire aux audiences.

Les lois antiterroristes adoptées en 2001 sont en cours de révision par un comité des Communes. Ces lois adoptées dans la controverse avaient soulevé l'opposition de plusieurs groupes. Afin d'apaiser (voire d'endormir) les craintes de ces groupes, une procédure de révision après trois années avait été décidée. Un comité des Communes se penche donc cette semaine sur la loi antiterroriste afin de déterminer si les mesures adoptées au nom de la sécurité nationale sont justifiées. Une seule personne aurait été arrêtée en vertu de ces dispositions: Momin Khawaja. Cet informaticien d'origine pakistanaise est emprisonné depuis un peu moins d'une année. Son avocat entend contester la constitutionnalité de la loi.

### Sentence exagérée contre deux militants

Le juge Tarasofski est définitivement trop répressif...même pour la Cour d'appel du Québec. Le 8 février dernier, la sentence de 15 mois de prison imposée aux deux militants dans le cadre du procès de "l'émeute du 15 mars 2000" a été ramenée à une peine à purger dans la communauté d'une durée de 5 mois dans un cas et de 7 mois dans l'autre. Il semble que Tarasofski voulait faire un exemple. En effet, la sentence n'avait aucune mesure avec le fait que les militants n'avaient pas de casier judiciaire et la nature des accusations.

### Message aux arrêtéEs du 19 novembre

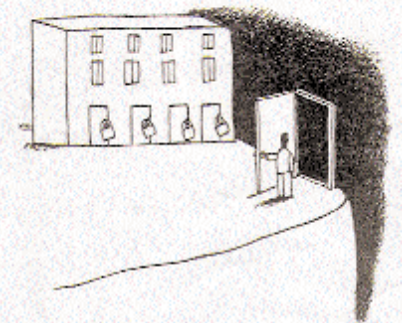
Le 9 février dernier une deuxième assemblée du comité pour les arrêtéEs du 19 novembre a eu lieu. Des initiatives de défense commune et de mobilisation politique seront entreprises dans les prochains mois. Nous vous prions de communiquer avec nous si vous avez des questions ou si vous recevez une convocation pour la cour.

### La police charge les étudiants à Toronto

Le jeudi 20 janvier, l'administration de la York University de Toronto a demandé à la police d'interrompre une manifestation étudiante à l'intérieur de l'université organisée par le GRAIN (Grassroots Anti-Imperialist Network). Les étudiantEs étaient rassemblées dans le Vari Hall quand la police est brutalement intervenue, sans avertissement, en poussant et bousculant les étudiantEs qui participaient pacifiquement au rassemblement. La manifestation visait à dénoncer les liens entre l'université et l'impérialisme américain. Plusieurs étudiantEs ont été battuEs pendant la confrontation. Quatre étudiants ont été amenés dans une salle de classe vide par la police pour y être battus: l'un d'eux (Nicholas Birtig) a dû être hospitalisé immédiatement à cause des blessures infligées par la police.

L'université, quant à elle, ne fait guère mieux. Celle-ci prétend que la violence a été instiguée par les étudiantEs. Mais comme le soulignent les auteurs d'un tract qui a été publié peu de temps après, cette version des faits est totalement contredite par les vidéos qui ont été tournés pendant les événements (ceux-ci sont disponibles sur [http://auto\\_sol.tao.ca](http://auto_sol.tao.ca)). "La direction ment afin de se couvrir, espérant ainsi éviter de devoir justifier les actions brutales qu'elle a posées. On ne peut laisser passer cette attaque!"

Le lendemain, il y a eu un rassemblement de plus d'un millier de membres de la communauté universitaire pour dénoncer l'intervention policière de la veille. Il ne faut pas laisser passer la répression politique



26 mars

**Libérez les cinq en 2005!**

Manifestation contre les procès secrets, la détention arbitraire, et la déportation vers la torture

Point de rassemblement : Parc Atwater (métro Atwater) à 13h00.

Libérez immédiatement les cinq !  
Pas de déportation vers la torture !  
Abolissez des certificats d'In)sécurité !  
Arrêtez le profilage raciale !

Coalition Justice pour Adil Charkaoui  
(514) 859-9023  
[justiceforadil@riseup.net](mailto:justiceforadil@riseup.net)  
[www.adilinfo.org](http://www.adilinfo.org)

Pour vous joindre à notre liste d'information :  
[justiceforadil-subscribe@lists.riseup.net](mailto:justiceforadil-subscribe@lists.riseup.net)

# L'EXTREME-DROITE DANS TOUS SES ETATS

**C**omme on a pu le voir récemment dans la région de Ste-Thérèse, la mouvance néo-nazi semble en voie de sortir de sa torpeur. Voyons, maintenant, les récents développements des dernières semaines au Québec et au Canada.

## LE GOUROU EN EAUX TROUBLES

Ernst Zundel, gourou autoproclamé du mouvement, croupit toujours en cellule dans la région de Toronto depuis plus de deux ans. Zundel, dans ses belles années, fût l'un des plus grands distributeurs mondiaux de littérature niant l'Holocauste depuis sa maison, transformée en véritable forteresse, au centre-ville de Toronto. Ce ressortissant allemand a fui le Canada en 2000 au moment où la Cour fédérale allait rendre un jugement contre son site Internet en vertu de la loi canadienne des droits de la personne. Le jugement a reconnu le site en violation de la loi et condamné Zundel à de fortes amendes et 2 ans d'emprisonnement.

Entré aux États-Unis avec un visa de visiteur, il a rapidement pris épouse américaine et poursuivi son travail de propagande depuis le sud des États-Unis. En février 2003, les autorités américaines l'arrêtent et le déportent vers le Canada pour violation des lois d'immigration (visa expiré). A son arrivée au poste-frontalier, Zundel réclame l'asile au Canada, puis demande un permis de résidence. Le Canada décide plutôt de le déporter vers son pays d'origine, l'Allemagne, qui demande son extradition pour purger sa peine prononcée contre lui pour propagande haineuse dans ce pays. Depuis ce moment, Zundel est détenu sous un certificat de sécurité et le processus visant sa déportation suit son cours (ce sera probablement le seul certificat de sécurité que nous appuierons sans réserve !).

Malgré le fait que ses défenseurs veulent le présenter comme un "simple artiste" ou encore "un historien qui ne fait que poser des questions", disons que lors des actions de ce mouvement, le jupon dépasse. Cette année, début février, des manifestations ont été organisées en Amérique du Nord pour

réclamer sa libération. A Los Angeles, le petit groupe de manifestants était organisé par l'Institut pour la Révision de l'Histoire (IHR), un réseau international de négationnistes de l'Holocauste. A Washington, la manifestation était organisée par l'Alliance Nationale (National Alliance), principale organisation néo-nazie des États-Unis.

Alors que Montréal et Toronto avaient eu des manifestations d'appui l'an dernier, Edmonton et Vancouver ont été le théâtre de manifestations cette année. Sous le couvert de l' *Association Canadienne pour la Liberté d'Expression* (CAFE), c'est Paul Fromm qui a pris la parole pour défendre son associé des 30 dernières années. La mobilisation était assez anémique.

## LE DAUPHIN TENTE DE REORGANISER LE RESEAU

Paul Fromm tente de réorganiser le réseau des divers groupes actifs au Canada. En novembre dernier, il était le principal orateur d'une assemblée regroupant néo-nazis et suprémacistes blancs à Montréal. A Toronto, il organise des rencontres régulières sur les principaux thèmes de travail de la mouvance. Il publie et coordonne une série de groupes se présentant sous le couvert de la lutte pour la liberté d'expression ou encore la réforme de l'aide internationale. Il est également un maillon du nouveau réseau mis sur pied au niveau international par l'ex-dirigeant du Ku Klux Klan américain, David Duke.

Fromm nage également en eaux troubles. Il fait face à une audience disciplinaire devant l'Ordre des enseignants de l'Ontario. Dans le passé, Fromm enseignait des cours d'anglais langue seconde en Ontario. Son employeur a rompu ses liens avec lui après avoir été mis au courant de ses activités, parmi lesquels on note discours à un regroupement néo-nazi à Toronto célébrant les martyrs du mouvement, un autre célébrant l'anniversaire d'Adolf Hitler, un autre avec l'Alliance Nationale et David Duke et sans compter son désormais, "scalper les" dirigé vers des représentants autochtones lors d'une séance publique à la mairie de Toronto au début des années 90.

## LE RESEAU DEVANT LES TRIBUNAUX

Les dernières semaines ont été très actives. Voici un portrait des principaux dossiers.

- Le 11 janvier 2005, Glenn Bahr est arrêté et traduit devant les tribunaux à Edmonton pour propagande haineuse (section 319). Bahr et son associé Petr Kouba opéraient un site Internet pour le groupe de l'ouest canadien (Western Canada For Us). Le groupe et le site sont maintenant disparus. Les responsables du site sont également visés par une plainte pour discrimination en vertu de la loi canadienne des droits de la personne. Bahr a repris sa liberté sous conditions en attente de procès. Il vit maintenant près de Vancouver.

- Le 26 janvier 2005, les responsables du site Internet de l'Alliance du Nord (Northern Alliance) se présentent en cours des petites créances à Ottawa pour répondre à une poursuite de \$10,000 en diffamation. Un avocat a déposé une poursuite contre les auteurs de ce site qui le présentait comme un ennemi de la liberté d'expression. Jason Ouwendyk, le responsable du groupe, s'est présenté en cours avec certains de ses "amis" pour expliquer au juge qu'il avait déposé une requête en faillite personnelle à London en Ontario. Le juge a décidé de surseoir la cause en attente des démêlés financiers de l'accusé.

Outre ces causes, plusieurs leaders et membres de la mouvance seront devant les tribunaux également. Le groupe l'Alliance de l'héritage canadien (Canadian Heritage Alliance) et son leader, Melissa Guille, sont l'objet d'une poursuite devant la commission canadienne des droits de la personne. Le site contenait des propos jugés discriminatoires envers un groupe identifiable en violation de la loi canadienne des droits de la personne. On y parlait, entre autre, de la nécessité de "poser le problème urgent, celui des juifs, soit par la déportation ou en les massacrant", ou encore que "les musulmans sont des cannibales" ou que "les noirs sont responsables du sida". On suivra également les démêlés judiciaires des ex-membres du groupe l'Équipe de nettoyage ethnique canadienne

L'extrême-droite... (suite page 4)

# Liberté pour Paolo Dorigo

## militant communiste incarcéré

**S**amedi le 29 janvier 2005 s'est tenue une assemblée de solidarité avec Paolo Dorigo à Parma en Italie.

Dans ce cadre, le Comité pour un Secours rouge canadien, par solidarité internationaliste, a tenu à dénoncer les conditions de détention inhumaine dont est victime Paolo Dorigo. Cela fait 13 ans qu'il est détenu pour un attentat à la base militaire de l'Otan à Aviano. Durant ces années de détention, il a subi de la torture physique et psychologique.



Pour justifier l'incarcération de Paolo Dorigo, la justice italienne s'appuie sur des articles de loi codifiés à l'époque fasciste de Mussolini par le ministre de la justice de l'époque Arturo Rocco. Il s'agit des articles 270, 270 bis et 270 ter qui sont utilisés contre les organisations prônant la lutte de classe. Les gens qui supportent Paolo Dorigo réclament l'abolition de tels articles et il est du devoir du prolétariat international de supporter cette revendication juste. Il est clair que de tels articles visent des organisations qui luttent pour un monde sans exploitation. Ce vestige législatif de l'époque fasciste peut servir de précédent pour que d'autres États des métropoles impérialistes les utilisent et répriment des organisations communistes, anarchistes ou altermondialistes.

**La lutte de Paolo Dorigo  
est notre lutte!**  
**Liberté pour Paolo Dorigo!**  
**Contre les lois fascistes  
du code Rocco!**  
**Solidarité**  
**avec les prolétaires  
italiens incarcérés!**

L'extrême-droite... (suite)

(Canadian ethnic cleansing team) poursuivis également pour propos discriminatoires en vertu de la loi canadienne des droits de la personne.

### EN BREF

- A la mi-janvier, le réseau de l'extrême-droite canadienne a lancé une offensive contre l'immigration en coordonnant la distribution de tracts dans les principales villes du Canada. A Montréal, les tracts ont été distribués principalement dans l'ouest de l'île de Montréal.

- La principale organisation de distribution de musique néo-nazie est en déroute. Un leader de ce groupe a été arrêté et condamné pour possession et trafic de stupéfiants. De plus, un groupe antiraciste a publié le certificat de naissance d'un des deux dirigeants de ce groupe prouvant l'origine hispanique de ce leader raciste. Les néo-nazis ont alors exigé un test d'ADN pour prouver l'appartenance aryenne de ce leader. Il a refusé. Le groupe est maintenant aux mains des Hammerskins qui tentent de relancer le réseau de distribution, véritable vache à lait financière de plusieurs organisations nazies nord-américaines.

Pourquoi défendre Eduardo... (suite)

Nous devons dénoncer cette hypocrisie de l'État canadien. Nous devons dénoncer les lois d'exception comme la loi antiterroriste au Canada et les certificats de sécurité. Nous devons rappeler que les luttes populaires contre l'oppression sont légitimes et nécessaires.

La manifestation de solidarité pour Gorka et Eduardo le 5 mars doit être vue comme la première d'une série qui doit déboucher sur un mouvement de lutte plus large. Le 15 mars, la manifestation annuelle contre la brutalité policière aura lieu avec son lot de répressions habituelles. Le 26 mars prochain une autre manifestation aura lieu pour les "cinq" victimes des certificats de sécurité et une marche

- Au Québec, le Mouvement de Libération Nationale du Québec poursuit sa tentative d'infiltrer les réseaux progressistes de lutte contre la mondialisation ou de soutien internationaliste. On doit rappeler que ce groupe a récemment demandé à ses membres de colliger le plus d'informations personnelles contre les anarchistes, les communistes et autres ennemis du peuple québécois !

- A Vancouver, le responsable d'un groupe de 4 homophobes qui ont sauvagement battu à mort un homme dans un parc en novembre 2001 a écopé de 6 ans de prison pour homicide involontaire. Malgré la preuve de la préméditation du geste, du caractère homophobe et haineux du meurtre, le juge a refusé de reconnaître ce crime comme un crime haineux au sens du code criminel. Deux jeunes mineurs ont été condamnés à 3 ans de détention, un complice a lui été acquitté. Selon la preuve, le groupe avait planifié se rendre "casser de la tapette" dans un parc de la ville connu pour être un lieu de rencontre de membres de la communauté gai. La victime a été battu à mort avec des batons de baseball, des batons de golf et des queues de billard.

vers Ottawa aura lieu en juin pour appuyer les "sans-papiers". Face à cette attaque concertée de la bourgeoisie contre les masses et les peuples en lutte, nous devons opposer un front de lutte résolu et participer à la création d'un large mouvement d'opposition. Le comité pour un Secours rouge canadien croit que la lutte doit s'élargir et dépasser les cas individuels.

Nous vous attendons donc en grand nombre le 5 mars prochain pour le début de cette série de manifestations contre la répression.

*Solidarité avec Gorka et Eduardo!  
Solidarité avec toutes les victimes  
de la répression capitaliste!  
Construisons un mouvement  
populaire contre la répression!*



SECOURS ROUGE  
CANADIEN

**Pour nous joindre:**

courriel: [secoursrougecanada@yahoo.fr](mailto:secoursrougecanada@yahoo.fr)

**et visiter notre site Web:**

<http://www.geocities.com/secoursrougecanada>